



Note d'information: **LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU**

Le **Conseil des droits de l'homme** (CdH ou Conseil) est le seul organe intergouvernemental qui **répond à tous les abus des droits de l'homme à travers le monde**, en exposant les violateurs et en exigeant des changements.

En tirant la sonnette d'alarme à un stade précoce, le **CdH peut empêcher des catastrophes des droits de l'homme ou des crises prolongées de se propager d'avantage**. L'action rapide du Conseil a permis de dissiper des conflits dans plusieurs pays par la condamnation internationale prononcée au CdH et les comptes rendus critiques des missions d'enquête mandatées par le Conseil. La rapidité des actions du CdH visant à mettre en lumière les violations des droits de l'homme a également attiré l'attention du monde entier et a incité les gouvernements à prendre des mesures pour remédier à ces situations.

Aucun État ne dirige le Conseil à lui tout seul. Le CDH est un groupe de 47 nations présidé par un Président, poste qu'occupe actuellement l'ambassadeur du El Salvador (Joaquín A. Maza Martelli). Avec 103 des 193 États membres de l'ONU ayant déjà siégés au Conseil des droits de l'homme, les membres du Conseil reflètent la diversité de l'ONU qui lui donne légitimité lorsqu'il dénonce des violations dans tous les pays.

Les membres du Conseil s'engagent à défendre les droits de l'homme. Aucun pays n'est irréprochable en termes de droits de l'homme et la qualité des membres du Conseil influe sur l'impact de celui-ci.

Le **CDH peut examiner toutes questions relatives aux droits de l'homme portées à son attention**, souvent des questions que d'autres organismes ne seront pas ou ne sont pas en mesure de discuter. Les gouvernements, les militants locaux et d'autres participants du CdH abordent d'innombrables questions pendant les sessions annuelles très chargées du Conseil; le Conseil se réunissant pour environ. 30 semaines de réunions par an.

Le CdH a adopté plus de **1'400 résolutions** depuis ses débuts en 2006, abordant pas moins de **120 thèmes**, soumettant les gouvernements à un examen approfondi. Les thèmes traités incluent l'état de droit; la démocratie; le terrorisme; la traite des personnes; la torture; la liberté d'opinion, d'expression, de réunion et d'association; les droits des femmes et l'égalité entre les sexes;

la migration; les personnes handicapées et les droits des LGBT. Près de la moitié de ces résolutions, **658, portaient sur des situations de pays**; 80% de toutes les résolutions ont été adoptées par consensus.

Le Conseil a tenu **26 sessions d'urgence** traitant de violations des droits de l'homme dans plusieurs pays. Au lendemain du «Printemps arabe» fin 2010, de telles réunions ont été tenues sur la Libye et la Syrie critiquant vivement les atrocités commises, ainsi qu'au sujet de la République centrafricaine, l'Iraq (au sujet de Daech), Gaza, Boko Haram, le Burundi et le Sud-Soudan.

Le Conseil a également nommé **25 commissions d'enquête et missions d'établissement des faits** qui produisent des **preuves tangibles sur les crimes de guerre** et contre l'humanité, alimentant les processus de justice formels pour amener les contrevenants à répondre de leurs actes. Depuis 2011, de telles enquêtes ont été menées au sujet de la Libye, la Côte d'Ivoire, la Syrie, la Corée du Nord, la République centrafricaine, le Sri Lanka, l'Erythrée, les territoires palestiniens occupés, l'Iraq, le Soudan du Sud, le Burundi et plus récemment le Myanmar.

Depuis son lancement en 2008, **l'Examen périodique universel du Conseil a mis en lumière des violations de droits de l'homme dans le monde** entier. Tous les 193 États membres de l'ONU ont eu leurs réalisations en matière de droits de l'homme examinées à deux reprises, entraînant de vrais changements sur le terrain avec l'adoption de nouvelles lois et pratiques en matière de droits de l'homme, une meilleure protection pour les victimes, le renforcement de l'état de droit et des systèmes judiciaires et la responsabilité pour les abus commis.

Les **experts indépendants en droits de l'homme** du CdH (les «procédures spéciales») constituent **les yeux et les oreilles du Conseil** en surveillant les droits de l'homme dans les pays et encourageant l'amélioration des conditions. Ces experts - maintenant au nombre de 79 titulaires de mandat pour 56 mandats - s'expriment sur des thèmes tels que l'éducation, la santé, la liberté d'expression et la traite d'êtres humains, ainsi que sur les situations de pays, y compris la Corée du Nord, L'Erythrée, l'Iran et le Myanmar, entre autres. **En 2016, ils ont effectué 96 visites dans 65 pays**, et ont eu des influences importantes dans la réduction des violations des droits de l'homme.

*Pour plus d'information sur le CdH: <http://www.ohchr.org/hrc> 30/03/17